



VIGILANCE ORANGE CANICULE

A compter du 18 juin 12h00

Pendant l'épisode de canicule, adoptez les bons réflexes !

Sur la route, la chaleur fatigue plus :

- Évitez de voyager entre 12h et 16h, multipliez les pauses, rafraîchissez-vous, hydratez-vous ;
- Les nourrissons, enfants et animaux ne doivent jamais être laissés en plein soleil ni être laissés seuls dans un véhicule, même quelques minutes.

Protégez-vous ainsi que vos proches plus vulnérables (personnes âgées, malades et nourrissons):

- Hydratez-vous (évittez l'alcool) et rafraîchissez votre domicile Portez des vêtements amples et clairs ;
- Rafraîchissez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, musée...);
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets durant la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Rendez régulièrement visite à vos proches vulnérables et incitez-les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie, afin de recevoir l'aide de bénévoles.

Les employeurs sont également incités à prendre les mesures visant à assurer la sécurité et à protéger la santé des travailleurs de leurs établissements : aménagements d'horaires, limitation ou report des activités susceptibles d'avoir un effet délétère sur la santé de leurs travailleurs comme le port de charge ou l'exposition au soleil aux heures les plus chaudes.

La Vèze, le 19 juin 2026

Chers Habitants,

Météo France a émis un bulletin de **vigilance orange " Alerte Canicule"** depuis le 18 juin 2026 à 12h00.

En conséquence, le préfet du Doubs a activé le niveau orange du dispositif spécifique **ORSEC** « vagues de chaleur » depuis le jeudi 18 juin à 12h00.

Il s'agit d'un épisode caniculaire durable créant pour cet événement les conditions d'une vigilance particulière.

Nous vous invitons à suivre les préconisations de la Préfecture rappelées au verso et à prendre soin de vous et de vos proches, notamment les plus vulnérables.

Parallèlement, la préfecture du Doubs a pris un arrêté, en date du 18 juin 2026, portant **restriction provisoire des usages de l'eau : niveau alerte, sur l'ensemble du département du Doubs**. Vous pouvez consulter les mesures de restrictions des usages de l'eau sur le tableau affiché en mairie ou via le lien suivant :

<https://www.doubs.gouv.fr/contenu/telechargement/46667/310803/file/Arr%C3%AAt%C3%A9%20s%C3%A8cheresse%2018%2006%202026.pdf>

L'équipe municipale reste pleinement mobilisée pendant cette vigilance orange " Alerte Canicule".



VIGILANCE CANICULE

- Portez une attention toute particulière aux personnes fragiles et/ou isolées
- En cas de malaise ou de trouble du comportement, appelez un médecin
- Fermez volets et fenêtres pendant la journée et aérez la nuit
- Rendez-vous dans un endroit frais ou climatisé 2-3h par jour (cinémas, magasins...)
- Buvez régulièrement de l'eau, sans attendre d'avoir soif, et mangez normalement
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h)
- Limitez vos activités physiques
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour (brumisateur, douche...)

• INFORMEZ-VOUS auprès des autorités et de Météo France
• SUIVEZ les comptes officiels sur les réseaux sociaux
• RESPECTEZ les consignes données par les autorités

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR | @Pref_Region | @interieur | @interieur | www.interieur.gouv.fr

Tél 03.81.

commune.laveze@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat : mardi de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 18h00 / jeudi

8h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h00

Tél 03.81.61.98.99

commune.laveze@wanadoo.fr

Ouverture du secrétariat : mardi de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 18h00 / jeudi
8h15 à 12h15 et de 13h30 à 16h00